



Collège de l'Eyrieux

Place du collège

07190 SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
Tel : 04 75 65 40 54 Fax : 04 75 65 48 80
E-mail : ce.0070025P@ac-grenoble.fr

No de l'établissement :

0070025P

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2013

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 28/11/2013, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme DE MONDENARD JOELLE. La séance commence à 18 h 05.

Sont absents et excusés :

Mlle ARBRUN LILI remplacée par Mlle AVENAS FANNY, M. BAZIN YVES, M. GARCIA JEROME, M. LECOUFLE JEAN CHRISTOPHE, Mme LEOPOLD ELISABETH remplacée par M. LEMAITRE FRANCOIS, M. MARZE JACKY, Mme MIMRAN SARAH, Mme SON JOELLE.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 12.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur Bednarek, enseignant.

Ce compte rendu est envoyé aux membres suppléants pour information.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 6 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Budget prévisionnel 2014.

Madame de Mondenard rappelle que le budget est établi pour l'année civile, bien que le fonctionnement soit sur l'année scolaire.

Pour adoption :

Suite à l'envoi des documents: rapport du chef d'établissement et budget prévisionnel 2014, Monsieur Fay présente les grandes lignes des différents chapitres.

Il remarque que la dotation du Conseil Général est en très légère baisse, et nous pouvons souligner l'effort financier qui est fait en direction des EPLE.



Il signale que certaines lignes budgétaires semblent en baisse, mais que les sommes correspondantes en 2013 étaient artificiellement grossies par des reliquats, en particulier sur des actions ou des achats moins onéreux que prévus. Ces reliquats ont été utilisés.

La prévision 2014 semble plus proche de la réalité.

Quelques domaines ont été réorganisés entre les différents services, mais globalement, les financements restent les mêmes.

Ce budget anticipe une hausse du fuel et de l'électricité, en espérant que ce sera suffisant, et que nous dépenserons moins de chauffage qu'au printemps dernier.

Monsieur Fay présente, comme il nous l'a été demandé, la masse salariale correspondant aux personnels d'État travaillant au collège.

éducation: 1 097 815€

santé: 115 488,53€

encadrement: 193 120.64€.

Le budget est adopté à l'unanimité. (18 voix POUR)

Point N° 4 - Tarifs hébergement2014.

Pour information :

Le tableau des tarifs du service restauration et hébergement est présenté par Monsieur Fay.

Ces tarifs sont décidés par le Conseil Général pour tous les collèges.

Ils sont en légère hausse. (1% à 2% selon les forfaits.)

Point N° 5 - Conventions pluriannuelles.

Enoncé de la délibération :

Madame de Mondenard rappelle que les contrats et conventions pluriannuels doivent être votés par le CA.

Monsieur Fay présent donc les 2 conventions à passer avec le CARMI pour la maintenance des applications informatiques et des logiciels.

L'un concerne le réseau pédagogique, l'autre le réseau administratif.

Il présente ensuite une convention d'adhésion au Groupement d'Achat pour les denrées alimentaires du restaurant scolaire. Cette convention sera valable pour 5ans.

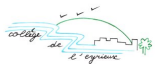
Remarques et commentaires :

L'autorisation de signer les conventions est donnée à l'unanimité. (18 voix POUR)

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.



Point N° 6 - Informations et questions diverses.

Pour information :

Madame de Mondenard donne les dates officielles du DNB 2014:
jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014.

Elle explique que le Dialogue de Gestion et de Performance qui s'est tenu à la DSDEN pour le collège, en présence de Monsieur le Secrétaire Général, avait pour objectif de faire un état des lieux des actions en faveur des élèves les plus en difficulté, ou à besoins particuliers.

La nouvelle Loi d'Orientation donne en effet très clairement l'objectif, à tous les niveaux de l'Éducation Nationale, "d'améliorer les résultats et renforcer l'équité de notre système éducatif pour les élèves et pour notre pays".

Nous sommes donc fortement incités à utiliser nos moyens et à orienter nos actions dans ce sens, dans les années qui viennent.

Les parents d'élèves posent les questions suivantes:

1) De nombreux aménagements d'emploi du temps liés à des absences de professeurs, et des élèves qui sont restés dans la cour au lieu d'aller en étude?

Réponse:

Les aménagements d'EDT sont proposés dès que les absences des enseignants dégagent au moins une demi-journée. Sinon les élèves sont de toutes façons obligés de prendre les bus. Cela n'a pas été très fréquent ce trimestre. Les élèves sont en effet restés dans la cour un jour de grève, car il n'y avait pas assez de personnels pour les prendre en étude.

Dans le secondaire, les enseignants ne sont pas tenus de prévenir les élèves ou le collège de leur absence, bien qu'ils le fassent le plus souvent.

Les mots d'ordre de grève ont été lancés assez tardivement, mais la plupart des élèves étaient bien au courant, ce genre d'information circulant très vite.

Nous pouvons réfléchir à l'opportunité de prévenir les familles lorsqu'on est informé de ces actions.

2) Pourquoi l'accès aux toilettes n'est-il pas libre?

Réponse:

De nombreuses dégradations se produisent dans les toilettes lorsque les élèves s'y rendent en groupe. C'est pourquoi les surveillants filtrent les entrées dans le Hall à la récréation ou à la pause méridienne.

Nous devons toutefois faire attention à ce que chaque élève y ait accès.

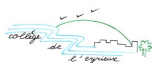
3) Demandes de subvention aux communes pour le voyage scolaire?

Réponse:

Les demandes ont été envoyées aux communautés de communes.

Madame Serre, Conseillère Générale, rappelle que ces communautés de communes sont amenées à disparaître en janvier 2014.

Il est donc préférable de s'adresser directement aux mairies.



4) Pourquoi une gratuité des sorties dans le cadre des options et un financement des familles pour le voyage en Espagne?

Réponse:

Les options font partie des enseignements facultatifs. Elles sont comprises dans l'emploi du temps de l'enseignant et de l'élève et sont obligatoires après inscription. S'il y a obligation, il y a gratuité.

Les voyages et sorties culturelles sont au contraire proposées par des enseignants volontaires, ne sont pas obligatoires pour les élèves et doivent être financés par les familles.

Dans tous les cas, des demandes de financements et de subventions sont faites auprès de nos partenaires des collectivités et des associations pour diminuer les coûts des actions.

Questions des enseignants de la liste CGT / SNES

1) Monsieur Sanges, intervient pour souligner son mécontentement quant à la journée de rattrapage du Lundi de pré-rentrée, à la pré-rentrée 2014 prévue en Août et aux nouvelles orientations de la Loi de la refondation de l'école.

Madame de Mondenard souligne que le CA n'est pas une tribune politique, et qu'il n'est concerné que par l'organisation du collège.

Monsieur Sanges donne lecture d'un document qui est joint à ce compte rendu.

2) Madame Piromalli revient sur le problème du transport des élèves sur le centre d'examen du DNB.

Elle demande une nouvelle fois à Madame Serre, représentante du Conseil Général un financement pour ces transports.

Madame Serre confirme la réponse donnée l'an dernier, à savoir que la compétence du Conseil Général en matière de transport se limite au trajet "domicile - collège". Il n'y aura donc pas de financement pour amener les élèves à La Voulte.

Madame de Mondenard indique qu'une réflexion semble être en cours quant à l'organisation du DNB. Il faut attendre plus d'informations.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 17 h 30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

La Présidente

Monsieur Bednarek, enseignant.

Mme DE MONDENARD JOELLE